

Procès-verbal de la séance du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le 10 avril 2006 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore Laurentienne.

Représentant(e)s et substituts		Paul-Chagnon	
Adrien-Gamache	François Ouellet (S)	Paul-de-Maricourt	Francine Carrière
André-Laurendeau		Pierre-Brosseau	Louise Gervais
Antoine-Brossard	Fouad Cheddadi	Pierre-D'Iberville	
Armand -Racicot		Pierre-Laporte	
Bel-Essor		Plein-Soleil	Bruno Hivert
Bourgeois-Champagnat	Pascal-Dominic Delambre	Préville	
Carillon		Rabeau	Francis Girard
Charles-Bruneau	Marie-Josée Desjardins	Saint-Jean-Baptiste	Michel Parent
Charles-Le Moyné	Jean LeBrun	Saint-Joseph	Nelson Langlais
Christ-Roi		Saint-Jude	
Curé-Lequin		Saint-Laurent	Stéphane Achim
D'Iberville		Saint-Romain	Frédéric Jetzer
De La Mosaique	Nadine Belzile	Sainte-Claire (Brossard)	Brigitte Blanchette
De Maricourt	Robert Daragon	Sainte-Claire (Longueuil)	Monique Bastien (S)
De Normandie	Martin Dion	Samuel-de Champlain (Brossard)	Thanh Trinh-Quang (M.)
Des Milles Fleurs	Claude Germain	Samuel-de Champlain (Longueuil)	Michel Parent
Des Quatre-Saisons		Secondaire Participative L'Agora	
Des-Quatre-Vents	Johanne Marchand	Tourterelle	Valérie Brazier
Des Saints-Anges		Comité EHDA	Carmen Poulin
Du Jardin-Bienville			
Du Tournesol	Marc Bisson	Substituts	
Félix-Leclerc		Antoine-Brossard	Marie-Elène L'Espérance
Gaétan-Boucher	Lucie Pisco (S)	Georges-É-Cartier	Sonia Thompson
Gentilly	Yves Gaumont	Jacques -Rousseau	Jean-Marc Blanchard
Georges-Étienne Cartier	Manon D'Astous		
Georges-P.-Vanier			
Gérard-Fillion	Claude Carrière		
Guillaume-Vignal	Steve Bernier	Personnes ressources	
Hélène-de-Champlain		Marcel Teasdale	
Hubert-Perron	Josée Labelle	Chantal Laforest	
Internationale de GFP		Denis Sylvestre	
Internationale St-Edmond	Normand G. Gravel	M. Simoncelli	
Jacques-Ouellette	Michel Tremblay		
Jacques-Rousseau	Linda Bossé	Participants	
Jean-de-Lalande		André Turgeon	
Joseph-de-Sérigny			
Lajeunesse	Sylvie Gaudreault		
Laurent-Benoît	Tony Trudel		
Le Déclit			
Les Petits-Castors			
Lionel-Groulx			
Marie-Victorin (Brossard)	Marie-Elène L'Espérance		
Marie-Victorin (Longueuil)			
Maurice-L.-Duplessis			
Mgr-A.-M.-Parent	Hélène St-Jean (S)		
Monseigneur-Forget			
Notre-Dame		Sylvie Picard, secrétaire administrative	

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Linda Bossé préside la rencontre. Le quorum étant constaté, elle souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 25.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour du 10 avril 2006 est proposé par monsieur Normand G. Gravel

L'ordre du jour adopté est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Mot de la présidente
5. Parole à la direction générale

AFFAIRE EN COURS

6. Calendrier scolaire 2006-2007
 - 6.1 Questions d'éclaircissement
 - 6.2 Amendements s'il y a lieu
 - 6.3 Vote
7. Estimation de la part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles
 - 7.1 Questions d'éclaircissement
 - 7.2 Amendements s'il y a lieu
 - 7.3 Vote
8. Cadre budgétaire 2006-2007 (retour en mai)
 - 8.1 Questions d'éclaircissement
 - 8.2 Amendements s'il y a lieu

AFFAIRES NOUVELLES

9. Augmentation du compte de taxes 2006-2007(information)
10. Politique de reddition de comptes (retour en juin)
 - 10.1 Présentation
 - 10.2 Questions d'éclaircissement
11. Négociation avec les Villes de Longueuil, Brossard et St-Lambert pour la signature d'un nouveau protocole d'entente concernant les locations de salle
 - 11.1 Présentation d'une résolution de l'exécutif
 - 11.2 Questions des représentants
 - 11.3 Vote

AFFAIRES INTERNES

12. Demande de dérogation au nouveau régime pédagogique pour les élèves HDAA
 - 12.1 Présentation de la situation par le président du comité EHDAA
 - 12.2 Questions d'éclaircissement
 - 12.3 Vote

AFFAIRES INTERNES

13. Adoption des procès-verbaux des Cp du 13 février 2006 et du 13 mars 2006
14. Parole aux parents commissaires
15. Parole aux représentants de l'ACPM
 - Inscription au colloque de l'ACPM
 - Rencontre des présidents des Comités de parents
 - Inscription au Congrès de la FCPO
16. Parole au représentant EHDAA
17. Service de garde
18. Varia
 - Rencontre avec le député et critique officiel de l'opposition en matière d'éducation : M. Camil Bouchard
19. Correspondance
20. Parole au public
21. Levée de l'assemblée

Optionnel: questions et réponses pour les couche-tard

Adopté à l'unanimité

CP-665-04-10
Adoption de
l'ordre du jour

3. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Dominic Pascal Delambre demande le suivi fait au sujet des autobus qui carburent au diesel.... Monsieur Marcel Teasdale mentionne que cette question fera l'objet d'un suivi de madame Chantal Laforêt .

Madame Brigitte Blanchette questionne le fait que certains documents ne seront disponibles qu'en nombre restreint, elle ne devrait pas, à titre de représentante, devoir en assumer les frais d'imprimerie. Madame Linda Bossé souligne qu'effectivement, à l'avenir, les documents seront disponibles.

4. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Linda Bossé fait la nomenclature des documents insérés dans la chemise des représentants.

Madame Linda Bossé souligne que la formation offerte par la CSMV sur les frais chargés aux parents est très importante car elle guidera les CE à établir leur politique particulière dans ce dossier. Les CE devront se prononcer sur leur politique avant juin 2006. De plus, elle souligne que la CSMV s'est engagée à donner, chaque année, cette formation en début de chaque année scolaire.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Marcel Teasdale fait part des sujets suivants :

- Dans le cadre de la politique sur les frais chargés aux parents, un suivi sera fait après la dernière séance de formation offerte.
- Toutes les directions ont été avisé qu'elles devaient faire le bilan du plan de réussite de leur école respective, en collaboration avec le CE. Le bilan du plan de réussite devra être présenté au CE et remis à la CSMV avant le 30 juin. Même en partenariat avec la Maison KEKPART, il est certain qu'aucune construction n'est envisagée par la CSMV dans ce dossier. C'est la maison KEKPART qui assumera l'entière responsabilité des coûts de construction. Les élèves de CC4 y feront des stages en arts visuels. Des ententes avec d'autres écoles de la CSMV sont aussi possibles. Ce projet motive les jeunes à leur avenir et touche également les élèves HDAA.
- Le social pour les bénévoles aura lieu à l'école Jacques Rousseau le 3 mai prochain à 17h30.

AFFAIRES NOUVELLES

6. Calendrier scolaire 2006-2007

Madame Linda Bossé souligne que ce dossier est conventionné, le comité de parents et la CSMV ne peuvent pas y apporter beaucoup de modifications.

Monsieur Michel Parent propose le calendrier scolaire proposé avec en amendement de reporter la journée pédagogique prévue le 14 février.

CP-666-04-10

Adopté à l'unanimité

7. Estimation de la part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles

Madame Linda Bossé fait lecture de la résolution présentée par l'exécutif.

CONSIDÉRANT la présentation du document en consultation *Estimation de la part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles;*

CONSIDÉRANT le tableau comparatif présenté en annexe de ce document et intitulé *Comparaison des méthodes de facturation aux services de garde*, lequel ne correspond pas aux chiffres réels de certaines écoles, lesquels chiffres seraient plus élevés que les chiffres présentés par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que dans le document en consultation, *Règles d'allocations budgétaires 2006-2007*, le pourcentage de la contribution des services de garde aux coûts des activités administratives diffère de 0,3 % par rapport au document plus haut mentionné;

CP-667-04-10

CONSIDÉRANT la consultation effectuée par Monsieur Denis Sylvestre auprès d'autres Commissions scolaires au sujet de la tarification des services de garde;

CONSIDÉRANT que cette consultation démontre clairement qu'avec cette nouvelle tarification, la Commission scolaire Marie-Victorin serait l'une des deux Commissions scolaires qui imposent le plus grand pourcentage de frais d'administration et de frais de gestion des biens meubles et immeubles (entretien ménager et consommation énergétique) parmi les 24 Commissions scolaires consultées (25 en incluant la C.S.M.V.). Et ce, malgré le fait que la C.S.M.V. est l'une des deux plus grandes Commissions scolaires consultées et que de ce fait, elle devrait pouvoir bénéficier d'économie d'échelle et ainsi en faire bénéficier ses établissements dont font partie les services de garde;

CONSIDÉRANT que les enfants qui fréquentent les services de garde sont moins nombreux que les élèves qui fréquentent les écoles primaires et que ces derniers occupent environ 33 % des horaires d'ouverture des écoles (6 h 30 à 7 h 30, 12 h 00 à 13 h 00 et 16 h 30 à 18 h 00). Considérant que le personnel des écoles arrive avant les heures de classe et quitte après les heures de classe et que les coûts pour la consommation énergétique et l'entretien ménager seraient les mêmes durant ces heures, qu'il y ait ou non un service de garde;

CONSIDÉRANT qu'un moins grand nombre d'enfants, qui utilisent une moins grande plage horaire, ne peut faire l'objet de la même tarification que l'ensemble des autres élèves, particulièrement en ce qui a trait au pourcentage de la contribution des services de garde aux coûts des activités relatives aux biens meubles et immeubles;

CONSIDÉRANT que les surplus dans les budgets des services de garde n'ont cessé de diminuer depuis les quatre dernières années et que plusieurs d'entre-eux sont actuellement en déficit ou le seront dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT les commentaires et les recommandations émis l'année dernière par le Comité de parents relativement aux *Règles d'allocations budgétaires 2005-2006*;

CONSIDÉRANT les articles 192, 193, 256 et 275 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Steve Bernier

QUE les représentants au Comité de parents demande à leur Conseil d'établissement les coûts estimés pour 2005-2006 qui seront engendrés par cette nouvelle formule de tarification imposée par la Commission scolaire Marie-Victorin;

QUE cette information soit transmise à la présidente du comité de parents;

QUE le Comité de parents, par l'intermédiaire de ses représentants, demande aux Conseils d'établissement de se prononcer sur les trois propositions suivantes;

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires d'adopter le pourcentage de la contribution des services de garde aux coûts des activités administratives de 4,4 % des revenus des services de garde tels que présentés dans le document intitulé *Estimation de la part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles*, plutôt que d'adopter le pourcentage de 4,7 % présenté dans le document *Règles d'allocations budgétaires 2006-2007*;

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires de tenir compte de la plage horaire utilisée (environ 33 %) par les enfants qui fréquentent les services de garde en ce qui a trait au pourcentage de la contribution des services de garde aux coûts des activités relatives aux biens meubles et immeubles. Si les frais de gestion des biens meubles et immeubles pour l'ensemble des élèves qui fréquentent les écoles primaires représentent un pourcentage de 4,6 % des revenus de fonctionnement, il devrait en coûter seulement 33 % de ce pourcentage pour les enfants qui n'utilisent que 33 % de la plage horaire : $4,6 \% \times 33 \%$, soit 1,5 % des revenus des services de garde tels que détaillés dans le document intitulé *Estimation de la part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles*.

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires d'adopter une diminution de la *Part des services de garde, aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles*, telle que présentée dans le document du même nom, soit un pourcentage total maximum de 6 % des revenus des services de garde tels que détaillés dans ledit document actuellement en consultation.

Adopté unanimement

CP-668-04-10

Monsieur Normand Gravel propose que le comité de parents mandate les membres de l'exécutif pour recherche de solution et

discussions d'ici le 18 avril prochain.

Adopté unanimement

8. Cadre budgétaire 2006-2007

Monsieur Marcel Teasdale rappelle qu'une formation est offerte, à chaque année, sur la présentation du budget de l'école aux membres des conseils d'établissement.

Monsieur Denis Sylvestre répond aux questions.

AFFAIRES NOUVELLES

9. Augmentation du compte de taxes 2006-2007

Monsieur Denis Sylvestre souligne que, pour l'agglomération de la Ville de Longueuil, il y a une augmentation moyenne du taux d'évaluation de 54%, la CSMV ne dispose d'aucun moyen de l'atténuer ni le répartir.

Pour la CSMV, le produit maximum est fixé à 63M

Pour 2005-2006, la CSMV a reçu 41M de taxes des contribuables

La péréquation était donc de 22 M (subvention du MELS)

CP-669-04-10

Madame Josée Labelle propose de mandater l'exécutif pour faire les démarches nécessaires pour faire pression sur nos représentants locaux au niveau provincial afin d'amener ce dossier à l'Assemblée Nationale.

Adopté unanimement

10. Politique de reddition de comptes

Monsieur Simoncelli, DGA, présente la politique de reddition de compte. Il explique que, si la Loi donne des responsabilités, des pouvoirs, elle donne aussi des devoirs... La reddition de compte est donc le corollaire, le compte-rendu de ces pouvoirs.

Monsieur Simoncelli explique en détail la politique de reddition de compte et répond aux nombreux questionnements soulevés.

11. Négociation avec la ville de Longueuil - Protocole d'entente concernant les locations de salles

Madame Linda Bossé mentionne, avant de faire lecture de la proposition, que les négociations ne touchent que la ville de Longueuil. La résolution en tiendra donc compte; monsieur François Houde souhaite finaliser ce dossier pour la fin juin.

- une cueillette de données sera demandée à chaque CE.

Madame Linda Bossé fait lecture de la proposition présentée par l'exécutif

CONSIDÉRANT les articles 90, 91, 92, 217 et 266 (alinéa 3 et 4), de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que selon ces articles, ce sont les Conseils d'établissement de chaque école qui sont responsables de l'utilisation de leurs locaux;

CP-670-04-10

CONSIDÉRANT que selon ces articles, les revenus de location des locaux de chaque établissement doit revenir à l'établissement en question;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire effectue actuellement des démarches auprès de la Ville de Longueuil afin d'en arriver à une nouvelle entente pour la location et l'utilisation des locaux de ses établissements par celle-ci, par les organismes accrédités par cette dernière, par les services de loisirs de la Ville ou par tout autre locataire ou utilisateur potentiel, autorisés par la Ville de Longueuil;

ATTENDU que lors de la consultation auprès des Conseils d'établissement, portant sur les grandes orientations de la négociation avec la ville, la Commission scolaire avait fait la promesse de revenir en consultation auprès des Conseils d'établissement avant de signer une entente définitive;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Pascal-Dominic Delambre

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires de s'assurer que tous les Conseils d'établissement auront été consultés, en bonne et due forme, avant d'adopter quelque entente que ce soit avec la Ville de Longueuil;

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires de s'assurer que tous les Conseils d'établissement auront également été consultés, en bonne et due forme, sur les frais d'administration qu'entend facturer la Commission scolaire pour la gestion de cette entente collective, et ce, avant même que l'entente avec la Ville de Longueuil soit signée;

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires de s'assurer que tous les Conseils d'établissement seront libres d'adhérer à cette entente collective ou de ne pas y adhérer et ainsi permettre aux établissements qui le désirent d'assumer entièrement la gestion des locaux de leur établissement (location, prêt, échange, etc).

Adopté à l'unanimité

CP-671-04-10

Monsieur Steve Bernier propose que la CSMV présente aux conseils d'établissement des écoles de Brossard un tableau détaillé des sommes reçues par la Ville de Brossard dans le cadre du protocole d'entente avec la Ville de Brossard ainsi que les sommes que la CSMV injecte dans chaque école de Brossard et cela depuis la fusion des commissions scolaires.

Adopté à l'unanimité

12. Demande de dérogation au nouveau régime pédagogique pour les élèves HDAA

Monsieur Steve Bernier, président du comité EHDAA présente le dossier. Le comité EHDAA souhaite que la CSMV adresse une demande de dérogation pour les élèves HDAA afin de leur permettre de faire une 7^{ème} année au primaire et ainsi éviter leur passage systématique au secondaire.

Madame Linda Bossé fait lecture de la résolution présentée.

CONSIDÉRANT que le nouveau *Régime pédagogique* ne permet pas à un élève de faire une 7^{ème} année au primaire, si cette année supplémentaire ne lui permet pas d'acquérir un niveau de 6^{ème} année;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle mesure pourrait entraîner des conséquences graves pour les élèves HDAA;

CP-672-04-10

CONSIDÉRANT que le Comité EHDAA de la Commission scolaire de Montréal (C.S.D.M.), appuyé par sa présidente, Madame De Coursy, a fait parvenir une demande de dérogation au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour les élèves HDAA;

CONSIDÉRANT que le Comité EHDAA de la C.S.D.M. aurait reçu une écoute attentive de la part du Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, lequel aurait permis à la C.S.D.M. d'accorder des dérogations pour plusieurs de ces élèves HDAA, en plus de permettre aux élèves âgés de 12 ans ayant une déficience moyenne ou profonde de compléter de façon systématique une année supplémentaire au primaire;

CONSIDÉRANT que le Comité EHDAA de la Commission scolaire Marie-Victorin a amorcé des démarches auprès de la C.S.M.V., afin d'obtenir les mêmes privilèges pour les élèves HDAA qu'à la C.S.D.M.;

CONSIDÉRANT que le Comité EHDAA de la C.S.M.V. entend entreprendre les mêmes démarches auprès du MELS.

Il est PROPOSÉ par : Madame Carmen Poulin

QUE le Comité de parents appui les démarches du Comité EHDAA de la Commission scolaire Marie-Victorin dans sa demande d'accorder une dérogation pour mesure d'exception et humanitaire aux élèves HDAA, afin que certains enfants puissent, selon leurs besoins, demeurer au primaire une 7^{ème} année;

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires d'appuyer les démarches du Comité EHDAA auprès du MELS, concernant cette demande;

QUE le Comité de parents demande à Madame Lucie Désilets, présidente du Conseil des commissaires de la C.S.M.V., d'appuyer les démarches du Comité EHDAA auprès du MELS, concernant cette demande de dérogation.

Adopté unanimement

Avant la pause, madame Linda Bossé rappelle à tous les intéressés de lui remettre leur inscription pour le Congrès de la FCPM et le Colloque de l'ACPM.

AFFAIRES INTERNES

13. Adoption des procès-verbaux des CP du 13 février 2006 et du 13 mars 2006

CP-673-04-10

L'adoption du procès-verbal du CP du 13 février 2006 est proposé par monsieur Claude Carrière avec la correction suivante : le substitut de l'école Jacques Rousseau est Benoit Laganère.

Adopté unanimement

CP-674-04-10

L'adoption du procès-verbal du CP du 13 mars 2006 est proposé par madame Carmen Poulin avec les corrections suivantes : ajouter la présence de madame Carmen Poulin (comité EHDAA); le substitut de l'école Jacques Rousseau est Benoit Laganère; la résolution CP-662-03-13 a été appuyée par monsieur Normand G. Gravel; ; la résolution CP-663-03-13 a été appuyée par madame Marie-Èlène L'Espérance.

Adopté unanimement

14. Parole aux parents commissaires

Messieurs Michel Parent et Normand G. Gravel présentent les différents dossiers mentionnés dans le rapport remis en début de rencontre.

- Un suivi sera fait sur la portion du rapport du vérificateur général qui touche les services de garde.
- Séance publique demain soir : une modification a été demandée pour le préscolaire – Scénario A; conséquences monétaires et organisationnelles
- L'approbation des budgets révisés ou leur rejet a fait l'objet de beaucoup de discussions lors de la dernière séance publique car les commissaires ne reçoivent qu'une liste des écoles. Il faut donc s'assurer que les résolutions faites par le CE soient acheminées en copie conforme à la présidente de la CSMV et aux commissaires. Seulement 20 écoles ont accepté le budget révisé de leur école.
- Selon un avis juridique de monsieur Houde, le comité de parents ne peut pas allouer une allocation à la présidente. Nous y reviendrons, car comme exemple, le comité central de Montréal remet 25\$ comme jeton de présence par rencontre au président.

15. Parole aux représentants de l'ACPM

Monsieur Michel Parent souligne que la date limite pour les inscriptions au Colloque et le Congrès est demain.

CP-675-04-10

Monsieur Stéphane Achim propose de fixer à 30 le nombre d'inscriptions défrayé par le comité de parents pour le Congrès FCPO pour les membres du comité de parents, leurs substituts, les parents membres d'un CE ou d'un OPP.

Adopté unanimement

Pour le Colloque ACPM, le comité de parents envisage la location d'une camionnette.

Monsieur Tony Trudel mentionne qu'il y a eu rencontre des présidents des comités de parents le 25 mars dernier. Il y a eu présentation sur le nouveau bulletin, dossier qui s'avère difficile. Un compte-rendu est à venir.

16. Parole au représentant EHDAA

Madame Carmen Poulin présente les différents dossiers discutés lors de la dernière rencontre. Suite à une suggestion, il est convenu qu'un rapport écrit, semblable à celui des parents commissaires sera remis aux représentants.

La prochaine rencontre aura lieu le 19 avril à l'école Jacques-Ouellette; la présence d'un représentant du comité de parents est souhaitée.

17. Service de garde

Madame Linda Bossé souligne que le dossier suit son cours.

18. Varia

Suite à une rencontre avec monsieur Camil Bouchard et les membres de l'exécutif, il est convenu qu'une rencontre informelle avec tous les membres aura lieu le 15 mai à 19 h.

19. Correspondance

Aucune mention

20. Parole au public

Aucune intervention.

21. Levée de l'assemblée

Madame Sylvie Gaudreault propose la levée de l'assemblée à 22 h 55.

Adopté à l'unanimité

CP-676-04-10
Levée de
l'assemblée

Madame Linda Bossé
Présidente

Sylvie Picard
Secrétaire administrative